



L'AUTRE POLITIQUE : Cahier des charges

Tout Etat moderne d'un Pays fonctionne de manière optimale grâce à son Economie qui est le résultat de l'activité des Entreprises avec objets sociaux à créer, à réhabiliter et à renforcer.



Ce document est destiné aux partenaires économiques et sociaux afin que les populations de notre Pays connaissent notre politique en matière d'investissements. Il est divisé en deux (2) parties distinctes :

- **COMMENT GERER NOTRE PATRIMOINE COMMUN** déjà rendu public par *La Rue meurt* N°684 du jeudi 25 mars 2010, page 4 et le site internet <http://www.congo-sangha.com>, pour sensibiliser les populations congolaises et extérieures à être disponibles à la culture du Travail et de l'Entreprise ;
- Un **CAHIER DES CHARGES** qui présente les opportunités, les avantages et les modalités de premier choix pour investir dans notre Pays.

Le Président de la République, Monsieur Denis Sassou Nguesso, a donné la trajectoire dans le « Chemin d'avenir ». Ce **CAHIER DES CHARGES** est une contribution qui complète le dispositif du Comment gérer notre Patrimoine Commun afin que l'Entreprise et le Commerce, dans notre Pays, sortent de l'économie informelle en créant des emplois imposables.

La reconduction des engagements, pris par notre Pays auprès des Partenaires Extérieurs dans les divers secteurs d'activités, doit se faire selon une nouvelle masse monétaire crédible pour la création et/ou la réhabilitation des Entreprises et de notre Commerce.

Ce **CAHIER DES CHARGES** est la clé pour que le « Chemin d'avenir » aboutisse au « Congo na biso », le Nouveau Congo. Il constitue pour notre Pays mon Engagement inaliénable en faveur de la Paix, la Réconciliation, l'Unité et la Concorde nationale pour sécuriser l'investissement, les biens et services et la vie des personnes installées dans notre Pays.

Ce **CAHIER DES CHARGES** comporte plusieurs paragraphes.

1. METHODE POUR FAIRE REDEMARRER LE PAYS

Le passage de la non-gouvernance à la bonne gouvernance **SE FERA SANS « CHASSE AUX SORCIERES »** pour permettre une continuité de l'Etat sans mettre en péril le fragile équilibre qui est un acquis à soutenir et à pérenniser.

Pour consolider la confiance des partenaires, des investisseurs et des bailleurs de fonds, il est indispensable de constituer un **GOVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE RESSERRE** pour réduire les dépenses publiques en vue de dégager une épargne publique destinée à l'investissement.

Les prestations des biens et services doivent se conformer à la norme de qualité ISO 9000. Le respect de cette norme garantie les droits des consommateurs aux fins de supprimer la contrefaçon et respecter la dignité humaine et les conditions de travail.

2. COMMENT FAIRE RENTRER DE L'ARGENT AU TRESOR PUBLIC

Lire *La Rue meurt* N°684 du jeudi 25 mars 2010 page 4 et le site internet <http://ww.congo-sangha.com>, **L'AUTRE POLITIQUE : COMMENT GERER NOTRE PATRIMOINE COMMUN.**

3. CONDITIONS OPTIMALES POUR UN PARTENARIAT DE COOPERATION RECIPROQUE ET RESPONSABLE

On investit pour créer des Entreprises qui font des bénéfices et un retour sur investissement. La stabilité politique en est le facteur déterminant. La **RELANCE ECONOMIQUE** est en étroite relation avec **L'INVESTISSEMENT DANS LES ENTREPRISES MULTISECTORIELLES** à créer, à réhabiliter et à renforcer qui doivent être aux normes internationales, à implanter sur l'ensemble du territoire national en fonction des ressources locales identifiées et éprouvées. Dans cette perspective, il est impératif d'urgenter l'exécution des dispositions relatives au financement des Entreprises privées sinistrées du fait des guerres civiles et à la négociation de la dette intérieure commerciale contenues dans le Protocole d'Accord Gouvernement-Syndicats signé le 9 janvier 2006 à Brazzaville.

Le redémarrage de notre économie nécessite des secteurs d'activités-clés qui jouent le rôle de starter de la relance économique :

- Les secteurs Portuaires et Aéroportuaires (Pointe-Noire, Brazzaville, etc.), le désenclavement de notre Pays, la construction du barrage de Sounda (Kouilou), les Nouvelles Technologies de l'Information et de Communication (Internet très haut débit, téléphonie mobile et filaire, Informatique, TV, etc.), la formation des Personnels pour le SAV : maintenance, gestion, administration, etc. feront l'objet de **CONCESSIONS** avec des Partenaires extérieurs pour consolider le savoir-faire des travailleurs Congolais.
- Les secteurs de la Production et de la Distribution de l'Eau, de l'Electricité, du traitement des Eaux usées et des Déchets seront en **CONTRATS DE SOUS-TRAITANCE** avec les Partenaires extérieurs avec formation des Personnels qualifiés.
- Pour le secteur ferroviaire (C.F.C.O.), chaque gare sera réhabilitée avec les activités y afférentes.

La dynamique des activités économiques des Conseils Départementaux fera renaître les marchés traditionnels dans chaque zone rurale et constitueront le sous-bassement de notre économie.

4. LE PARTENARIAT

Les prescriptions du Partenariat contenues dans les OMD seront respectées.

5. ROLE DETERMINANT DES ONG'S AU CONGO

La défaillance de notre Etat dans la gestion de la vie de nos populations nécessite l'intervention des ONG's pour contribuer au respect des droits humains de nos populations. Les ONG's doivent participer à la formation de la culture du civisme dans la gestion de notre Patrimoine Commun. A cet effet, elles accompagnent les populations à la compréhension de l'exercice du pouvoir d'Etat et de ses obligations. Elles doivent être les actrices de la vie sociale pour l'émergence de la société civile pour un développement durable.

6. APERCU DU PROGRAMME DE LA RELANCE DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE

- Réhabilitation des voies de communication terrestres intérieures par la réactivation du cantonage et la réhabilitation des pistes agricoles en vue de l'approvisionnement des marchés qui seront créés dans les chefs-lieux des Districts et des Départements.
- Fixation des populations rurales en créant des emplois dans les zones rurales.
- Epanouissement de nos populations rurales par des activités culturelles et sportives.
- Décentralisation des services de l'Etat et mise en place de la Fonction Publique Territoriale.
- Activités des services de la Poste, des banques primaires et spécialisées dans chaque chef-lieu de District et de Département.

Le Président Modeste BOUKADIA

Brazzaville, le 06 Mars 2010

In La Rue meurt N° 686 du jeudi 29 avril 2010 et disponible sur le site internet
<http://www.congo-sangha.com>